Datum: 25.02.2015



Le Matin 1001 Lausanne 021/349 49 49 www.lematin.ch

Medienart: Print

Medientyp: Tages- und Wochenpresse

Auflage: 47'934

Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



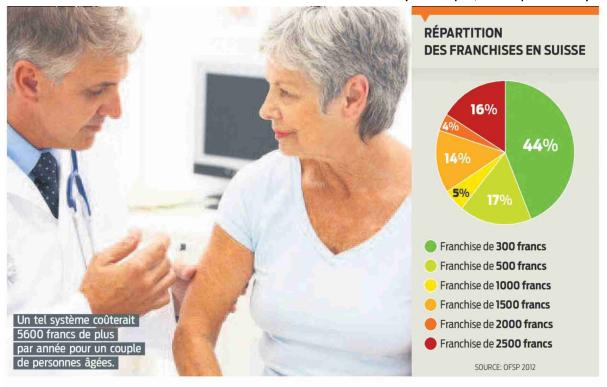
Themen-Nr.: 271.008 Abo-Nr.: 1069212

Seite: 15

Fläche: 45'642 mm²

POUR UNE FRANCHISE DIX FOIS PLUS HAUTE!

SANTÉ Expert pour Comparis, Felix Schneuwly fait une proposition choc: augmenter la franchise de base de 300 à 3000 francs! Irréaliste et trop brusque, rétorquent les politiques.



aire passer d'un coup la «casco complète» qui n'incite pas diminuer d'autant les primes.» les Suisses à réduire leur consommation de soins.

franchise de base pour l'as-gens causent 20% des coûts de la François Steiert (PS/FR), il s'agit surance-maladie de 300 à santé, constate-t-il. A l'inverse, d'une proposition irréaliste: 3000 francs, telle est l'idée pro- 20% des gens causent 80% des «Avec un tel système, selon mon vocante de Felix Schneuwly, ex- coûts. Je pars de l'idée qu'une as- calcul, il en coûterait 5600 francs pert auprès du site Comparis. surance ne doit couvrir que les frais de plus par année pour un couple Dans la dernière édition de la importants et pas les petites cho-Schweiz am Sonntag, il a dénoncé ses. On pourrait ainsi économiser une LAMaL conçue comme une les 20% des «petites choses» et

«Désolidarisation massive»

«Aujourd'hui, environ 80% des Pour le conseiller national Jeande personnes âgées... Ce seul exemple montre que c'est une désolidarisation massive.» Felix Schneuwly s'en défend: «Sur les 20% économisés, on pourrait uti-

Medienanalyse

Datum: 25.02.2015

Le Matin 1001 Lausanne 021/349 49 49 www.lematin.ch

Medienart: Print

Medientyp: Tages- und Wochenpresse

Auflage: 47'934

Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Themen-Nr.: 271.008 Abo-Nr.: 1069212

Seite: 15

Fläche: 45'642 mm²

liser l'argent pour payer un méde- le seul moyen qu'ils ont pour cin à ceux qui n'ont pas ces amortirle choc du passage aux prigauche cela ne serait pas acceptable de sollici-

ter de l'aide. Mais, déjà aujourd'hui, les gens doivent demander des réductions de primes.»

La conseillère nationale vaudoise et vice-présidente du PLR, Isabelle Moret, juge cette proposition «de but en blanc trop brusque. Elle pose problème pour la solidarité, notamment pour les personnes qui ont des maladies chroniques.» Cela dit, elle estime que les montants des franchises pourraient être adaptés: «Ils n'ont pas été indexés à l'évolution des coûts de la santé. Aujourd'hui, ces 300 francs représentent en fait 500 francs.»

Alain Berset et son Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont d'autres projets. En janvier, l'OFSP a confirmé qu'il étudiait la suppression des franchises élevées de 2000 et 2500 francs, introduites il y a dix ans sous l'ère de Pascal Couchepin. Mais le conseiller national Ignazio Cassis (PLR/TI), président de Curafutura (CSS, Helsana, Sanitas et CPT), propose au contraire un palier supplémentaire à 3000 francs pour augmenter encore la part de «responsabilisation» des assurés.

Isabelle Moret estime aussi qu'il faut les conserver: «Les jeunes et leurs parents en ont particulièrement besoin. La suppression des franchises élevées aurait des conséquences importantes pour la catégorie d'âge des 19-25 ans. C'est

3000 francs. Je sais que pour la mes supérieures.» • ÉRIC FELLEY eric.felley@lematin.ch



On pourrait ainsi économiser 20% et diminuer d'autant les primes»

Felix Schneuwly, expert chez Comparis